



| | |
|--|--|
| Auteur du plan Aubien et Patenaies SA Stéphane Barthelemy | Approbation La commission d'état chargé du département du développement territorial et de l'aménagement |
| Financé le 22.03.2024 | Neuchâtel le |
| Adoption Au nom du Conseil communal La présidente | La présidente |
| Val-de-Ruz le | |

- Reconnaitre et préserver la qualité du cadre paysager**
- P-1 Allées et rangées d'arbres
Protection d'éléments existants par des arrêtés de classement
 - P-2 Milieux humides et zones riveraines de la plaine
Création de nouveaux plans d'eau
Mise sous protection communale ERE et zones humides
Mise sous protection communale zones étangs en plaine
 - P-3 Secteurs d'estivage : pâturages et pâturages boisés et murs de pierres sèches
Mise sous protection communale des milieux secs
Mise sous protection communale des milieux humides
Valorisation des murs de pierres sèches
 - P-4 Protection et valorisation des vergers et jardins
Verger remarquable / jardin patrimonial
Verger évolutif
 - P-5 Ecole de Ruz
- Développer et promouvoir l'écotourisme et les loisirs**
- Mise en zone à bâtir liée au tourisme
 - Valoriser le site stratégique de La Vue des Alpes
Site stratégique touristique de la Vue-des-Alpes
Développement / réaménagement du site
Traverse à sécuriser
 - T-L-2 Création d'une aire d'accueil de campings-cars
Aire d'accueil de campings-cars potentielle

- T-A-2 Organiser et pérenniser les loisirs hivernaux
 - T-A-3 Accompagner le développement des loisirs hivernaux du domaine Crêt-du-Puy/Claésin
- Informations indicatives**
- Axes structurants
Arrêts de bus
Périmètre de 300m des arrêts de bus
Ligne de tram jusqu'en 2035
Route nationale (N20)
Réseau cantonal
Réseau communal
 - Limites des zones agricoles
Région d'estivage
Protection des eaux
Espace réservé aux eaux
 - Contraintes mesures
Gazoduc
Océoduc
 - Protection de la nature
PAC Combe Bosses (périmètre projeté)
 - Production d'énergie
Parc éolien Crêt-Meuron

Echelle 1:15 000

Légende

- Développer et intégrer le bâti dans son environnement**
- U-1 Poursuivre et optimiser l'urbanisation des villages
Attitudes d'urbanisation des villages
Couroine nord : continuer le développement et optimiser le potentiel
Villages de la plaine : développer de façon mesurée dans les limites actuelles
Villages traditionnels et hameaux : valoriser le tissu rural et limiter le développement
Utilisation des densités actuelles des centres bâtis
Densité-cible : 130 HE/ha
Densité-cible : 110 HE/ha
Densité-cible : 90 HE/ha
Réduction de la zone à bâtir
Déclassement en zone agricole
Terrain inconstructible
Déclassement en zone de verdure
 - U-2 Préserver les qualités spatiales remarquables
Périmètre de protection ISOS
Périmètre de patrimoine à protéger
 - U-3 Aménager avec qualité les potentiels existants de la zone à bâtir
Secteur à développer
Secteur à requalifier
Réserve constructible
 - U-P-4 Promouvoir les aménagements extérieurs privés et les espaces publics soignés
Conservation de zones vertes et de jardins de valeur patrimoniale ou paysagère
Mise sous protection communale d'objets nature et paysage dans les villages
 - U-P-5 Soutenir activement la création de franges urbaines
Aménagement de franges le long des nouvelles liaisons de mobilité douce
Aménagement de franges en bordure de la zone à bâtir
 - Valoriser les centres de villages et les lieux publics
 - U-M-6 Réaménager les noyaux villageois en espace public
Espace public à requalifier
Espace public à valoriser
 - U-7 Améliorer et compléter les équipements publics
Potentiel pour des activités d'intérêt public
- Renforcer l'économie régionale et locale**
- U-8 Localiser les activités au bon endroit
Zone d'activités économiques (ZAE)
Nouvelle zone d'activités économiques
Extension du pôle de développement économique régional
Extension de la zone d'activités économiques à long terme
Site d'exploitation des matériaux existant
Site d'exploitation des matériaux à remettre en état
Site d'exploitation des matériaux à mettre en zone
- Préparer l'avenir**
- U-9 Planifier les surfaces liées à la construction du RER
Ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds (en fonction des 2035)
Pôle de gare de Cerrier : élaborer une stratégie de planification
Fiche ferroviaire : anticiper la reconversion
Gare future
Gare existante

